

Département des Alpes Maritimes (06)
Commune de VALDEBLORE

- STATION DE LA COLMIANE –



« *Création d'une luge 4S* »

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA 2000**



IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom (personne morale ou physique) :

Syndicat Mixte Développement Vésubie Valdeblore (SMDVVV)

Commune et département :

Commune de VALDEBLORE

Département des Alpes Maritimes

Adresse : 147 boulevard du Mercantour CADAM – BP 3007 06201 NICE cedex 3

Tel : 04 89 04 24 24

DESCRIPTION ET LOCALISATION DU PROJET

Nom du projet :

Création d'une luge 4S.

Nature du projet :

Réalisation des travaux d'aménagement et d'installation d'une luge 4 saisons en remplacement de l'appareil existant.

Date prévue pour la réalisation / date de travaux / durée des travaux :

Année 2026.

Adresse du projet :

Commune : VALDEBLORE

Section cadastrale : OF

Numéro de parcelle cadastrale : 17/25/26/29/30/31/32/33/34/35/37/752/771/784/786

Lieu dit : Station de La Colmiane

Nom du propriétaire du terrain : COMMUNE DE VALDEBLORE

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Localisation en dehors d'un site NATURA 2000.

Site Natura 2000 concerné(s) :

Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à plus de 5 km (site Directive Habitats FR9301559).

Autres procédures concernées :

☐ Dossier « loi sur l'eau »

☒ Autorisation d'urbanisme (permis de construire ...) : **Permis de construire**

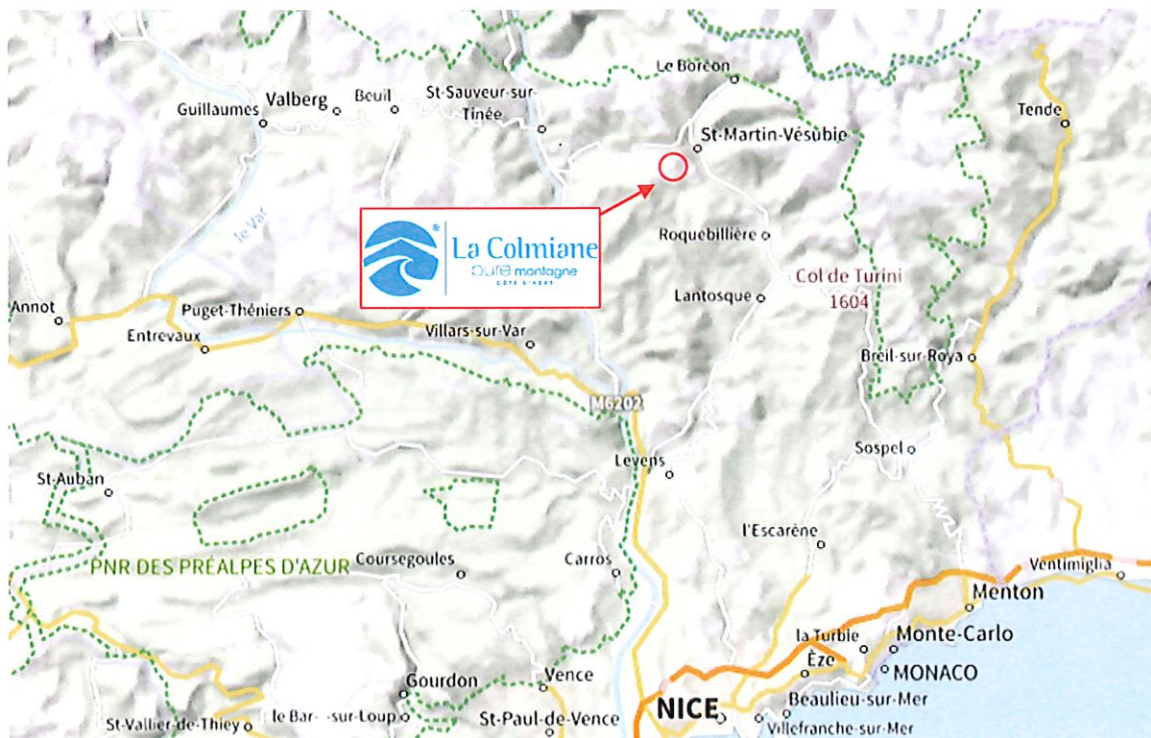
☐ Manifestation sportive, culturelle...

☒ Autre (précisez) : **Demande de « Cas par cas »**

☐ Aucune (régime propre à Natura 2000)

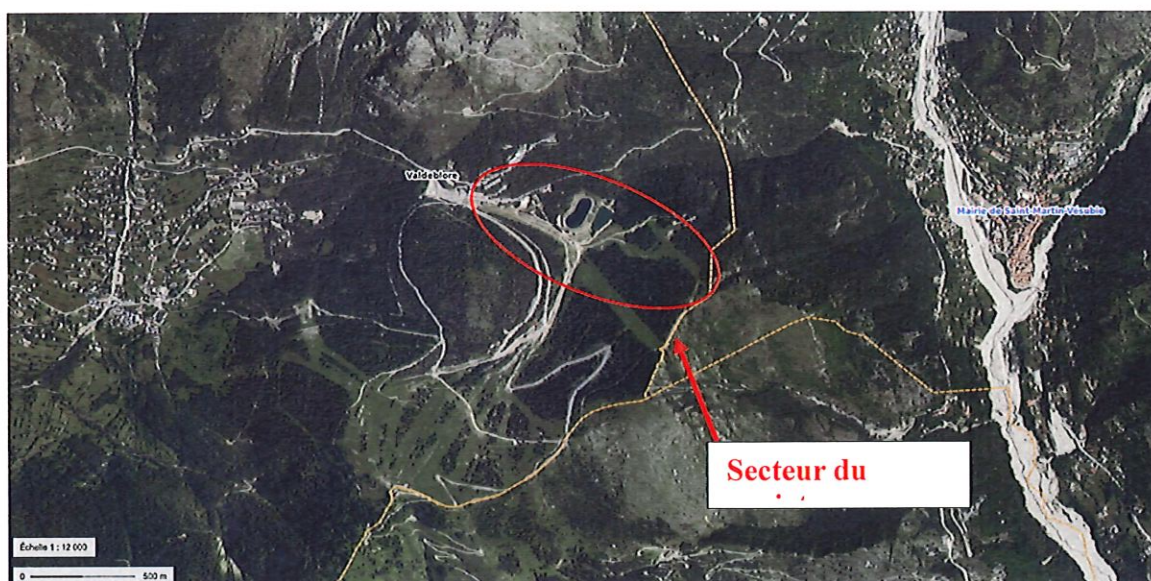
LOCALISATION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Le projet se situe au niveau du Col de Saint Martin, entre les vallées de la Tinée et de la Vésubie dans le département des Alpes Maritimes (06), en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Localisation du projet à l'échelle départementale. Source du fond de carte : Géoportail, Octobre 2025.

Le projet se situe au niveau du Col de Saint Martin, au bas du domaine skiable de la station de la COLMIANE et concerne exclusivement le territoire de la commune de VALDEBLORE.



Localisation à l'échelle locale. Source du fond de carte : Géoportail, Octobre 2025.

DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet consiste au remplacement de la luge sur rail existante par une luge sur rail de conception moderne dite « 4S » du fait de son fonctionnement possible durant les 4 saisons de l'année.

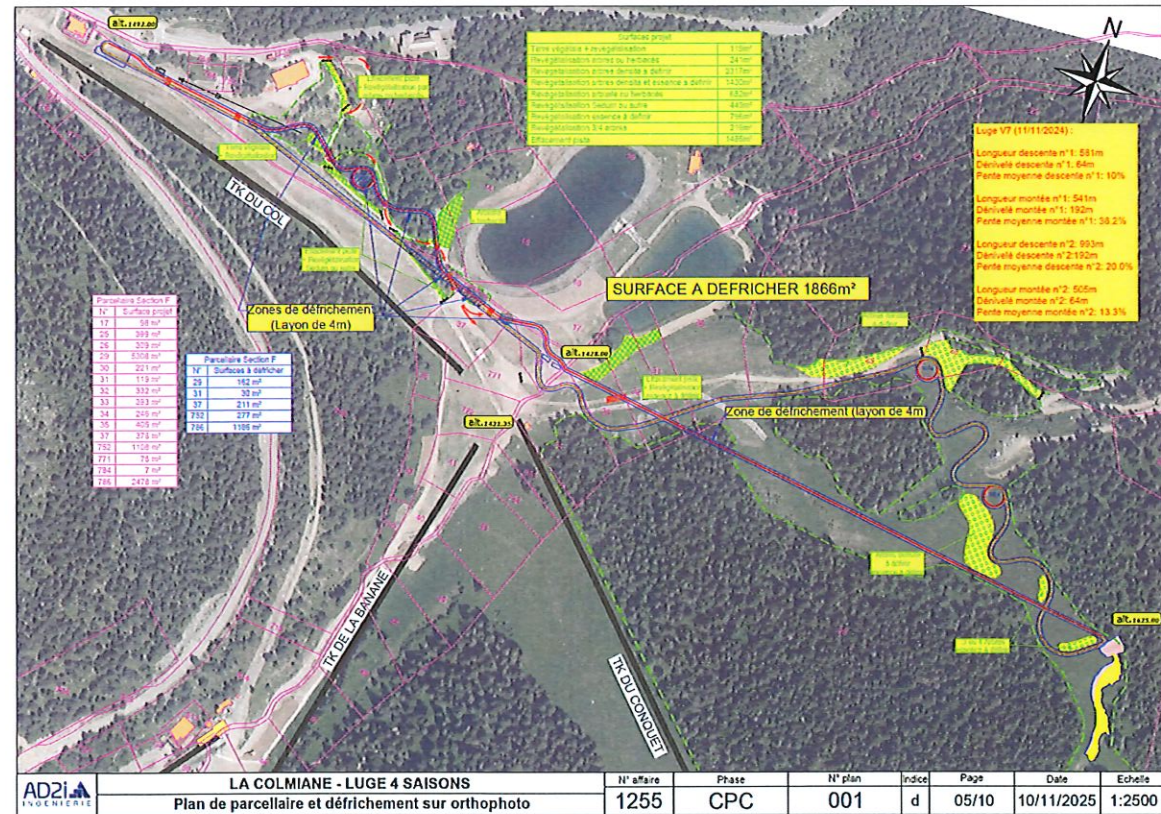
En effet, la luge sur rail existante est un équipement en fin de vie qui nécessite une maintenance très chronophage et dont les pièces de rechange ne sont plus disponibles.

De plus elle ne peut fonctionner que du mois de mai au mois de septembre et nécessite des travaux tous les ans pour être installée chaque printemps puis désinstallée chaque automne ce qui crée un impact récurrent sur le milieu naturel (dérangement de la faune par les travaux) et représente un coût d'intervention important chaque année.

Le projet comporte les opérations suivantes :

- Défrichage des quelques arbres et arbustes présents sur le linéaire de l'ouvrage.
- Terrassement pour implantation des massifs béton d'ancrage de la gare de départ, de la gare d'arrivée et des stations intermédiaires.
- Installation de l'appareil.
- Installation du local technique de départ.

Le projet d'implantation de l'appareil se situe de part et d'autre des deux retenues d'eau de la station, sur la section cadastrale OF et concernant les parcelles cadastrales suivantes : n°17/25/26/29/30/31/32/33/34/35/37/752/771/784/786.



Vue du tracé de l'appareil, AD2i, Novembre 2025.

b. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

TYPE D'APPAREIL	LUGE 4 S double boucle
ANNEE DE CONSTRUCTION	2026 - 2027
CONSTRUCTEUR	Non défini à ce jour
PUISSANCE	90 kW
TYPE DE VEHICULES	Luge de 2 places maximum
NOMBRE DE VEHICULES	80 luges maximum
DEBIT MAXIMUM THEORIQUE	300 luges /h
ALTITUDE DE DEPART DESCENTE 01	1 492 m
ALTITUDE D'ARRIVEE MONTEE 01	1 621 m
LONGUEUR	Montée 01 : 541 ml Descente 01 : 581ml
DENIVELLE	Montée 01 : 192 m Descente 01 : 64 m
PENTE MOYENNE	Montée 01 : 36,2 % Descente 01 : 10 %
ALTITUDE DE DEPART DESCENTE 02	1 621 m
ALTITUDE D'ARRIVEE MONTEE 02	1 492 m
LONGUEUR	Montée 02 : 505 ml Descente 02 : 993 ml
DENIVELLE	Montée 02 : 64 m Descente 02 : 192 m
PENTE MOYENNE	Montée 02 : 13,3 % Descente 02 : 20 %
DEUX STATION MOTRICE	Amont
DEUX STATION DE TENSION	Aval
VITESSE MONTEE	2 m/sec
VITESSE DESCENTE	Limitée à 10 m/s maximum
Deux SENS DE MONTEE	Droite
PERIODE D'EXPLOITATION	Hivernale et estivale
EXPLOITATION NOCTURNE	NON
STOCKAGE LUGES	Dans bâtiment technique

c. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : durée totale de réalisation du projet = 10 mois

- Période précise si connue : Février à novembre 2026

d. Entretien / fonctionnement / rejet

Le fonctionnement de l'appareil est prévu pendant les 4 saisons, avec des horaires d'ouverture variables selon la période :

- Vacances scolaires et saisons d'hivers : tous les jours Horaires : 10h-18h30
- Hors vacances scolaires le reste de l'année : les weekends Horaires : 10h-18h30

L'appareil ne sera pas ouvert en période nocturne.

e. Budget

Coût global du projet :

Le coût total de l'opération est estimé à 5 955 750 €.

DEFINITION ET CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences :

ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type II
Le projet est en limite de la ZNIEFF de type 2 : 930012649 MASSIF DU TOURNAIRET ET DU BREC D'UTELLE.
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

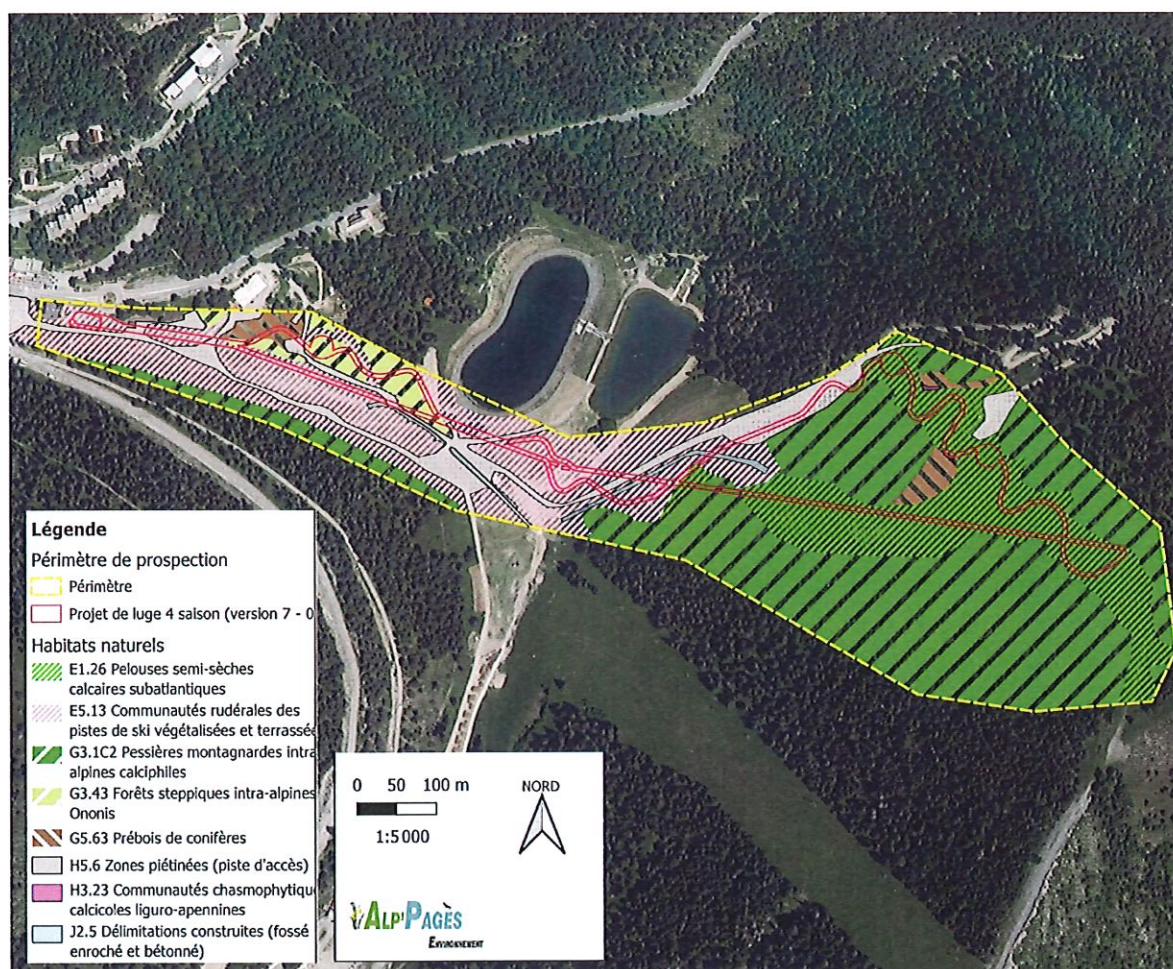
- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche
Le domaine skiable est pâturé par les moutons
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
Le projet est situé sur des pistes de ski existantes

- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES

Les visites de terrain ont permis d'identifier 7 types d'habitat, ils sont cartographiés sur l'ensemble de la zone de projet.



Cartographie des habitats du site.
Source : ALP'PAGES, Novembre 2025.

Les habitats naturels du site sont typiques de l'étage montagnard subméditerranéen.

Seuls les habitats anthropisés des pistes de ski enherbées ne sont pas fonctionnels au niveau écologique, à cause de perturbations anthropiques, notamment au niveau des sols, qui ne permettent pas à la faune et à la flore de se développer de manière optimale.

Trois de ces habitats présentent des enjeux de conservation qualifiés de forts à modérés, au regard des menaces qui pèsent sur ces habitats et de leurs inscriptions à l'annexe I de la Directive habitat comme habitat communautaire :

- les boisements mésophiles d'ubac à Epicéa et Mélèze,
- les prairies méso-xérophiles naturelles sur pistes de ski non terrassées
- les rochers calcaires

De plus, de nombreux bois morts sont présents dans les boisements à Epicéa, facteurs d'une biodiversité plus importante.

Les autres habitats naturels présents ne présentent pas d'enjeu élevé.

CORINE Biotopes	Habitat naturel	Directive Habitat	Menace	Surfaces (ha)	Fonctionnalités écologiques sur le site	Enjeux
42.222	Boisements mésophiles d'ubac à Epicéa et Mélèze	9410	Non menacé	4,54	Fonctionnel	FORTS
34.32	Prairies méso-xérophiles naturelles sur pistes de ski non terrassées	6210-16	Non menacé	1,56	Fonctionnel	MODERES
62.10	Rochers calcaires	8210	Non menacé	0,006	Fonctionnel	MODERE
42.53	Pinèdes xérophiles d'adret à Pin sylvestre et Buis commun	/	Non menacé	0,53	Peu fonctionnel	FAIBLES
31.8G	Fourrés préforestiers	/	Non menacé	0,33	Peu fonctionnel	FAIBLES
87.2	Pistes de ski terrassées et végétalisées	/	Non menacé	3,78	Peu fonctionnel	FAIBLES
H5.6 et J2.5	Habitats anthropiques, pistes d'accès, fossés bétonnés	/	Non menacé	1,41	Non fonctionnel	FAIBLES

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Habitats naturels selon la classification CORINE BIOTOPE
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	34.32	Prairies méso-xérophiles naturelles sur pistes de ski non terrassées
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	42.222 42.53 31.8G	Boisements mésophiles d'ubac à Epicéa et Mélèze Pinèdes xérophiles d'adret à Pin sylvestre et Buis commun Fourrés préforestiers
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	62.10	Rochers calcaires
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		87.2 H5.6 et J2.5	Zones rudérales Habitats anthropiques, pistes d'accès, fossés bétonnés

ESPECES FAUNE, FLORE :

Les espèces protégées ou à enjeux repérées dans le secteur du projet (ou sur le domaine skiable) sont les suivantes :

FLORE

Une espèce végétale protégée a été relevée sur le site d'étude :

- La Primevère marginée (*Primula marginata* Curtis, 1792). Espèce végétale protégée au niveau national, non menacée, elle a été relevée sur le site d'étude au niveau des rochers calcaires. Une trentaine de pieds sont présents sur les faces exposées au Nord de ces rochers.

FAUNE

MAMMIFERES

Sur le site, 12 espèces de Mammifères ont été contactées sur le site d'étude. Parmi elles, 9 espèces sont protégées :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| - Espèces strictement forestières : | Noctule de Leisler, Oreillard roux, Pipistrelle de Nathusius, Oreillard montagnard, Barbastelle d'Europe et Ecreuil roux |
| - Espèces forestières opportunistes : | Pipistrelle commune |
| - Espèces rupestres en transit : | Grand Murin, Murin à moustache, |

Cependant après analyse de la sensibilité de chacune de ces espèces en fonction des habitats présents sur le site et de leur utilisation, seules 7 espèces présentent des enjeux de conservation au niveau local qui sont qualifiés de :

- forts pour : l'Oreillard montagnard, espèce menacée reproductrice dans les boisements du site
- modérés pour : la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle commune.
- faibles pour : l'Ecreuil roux, la Barbastelle d'Europe et l'Oreillard roux, espèces protégées et non menacées, qui utilisent les boisements du site pour l'estivage et la reproduction.

Les autres espèces protégées contactées utilisent les lisières et/ou boisements du site pour la chasse ou le transit, aucun indice de reproduction n'ayant été identifié. Les enjeux de conservation sont donc qualifiés de négligeables pour ces espèces.

Deux espèces sensibles supplémentaires sont citées dans la bibliographie, le Hérisson d'Europe et la Genette commune. Aucune trace de ces espèces inféodée aux lisières arbustives et boisements n'a été relevée malgré des recherches spécifiques crépusculaires et nocturnes dans les habitats favorables à ces espèces

AVIFAUNE

Parmi les 31 espèces d'Oiseaux contactées sur le site, 29 espèces sont protégées et présentent des enjeux de conservation intrinsèques. Il s'agit essentiellement d'espèces des boisements.

L'analyse de l'utilisation des habitats du site par ces espèces, en fonction des exigences propres à chacune et de leur statut reproducteur et/ou hivernant, permet de faire ressortir 18 espèces sensibles nicheuses ou potentiellement nicheuses qui utilisent les habitats du site

pour réaliser tout ou une partie de leur cycle biologique (zone d'hivernage et/ou d'estivage, de reproduction et de chasse).

Leurs enjeux sur le site sont qualifiés de :

- majeurs : Chouette Chevêchette (espèce en danger d'extinction)
- fort : Serin cini (espèce menacée)
- faibles Pipit des arbres, Grimpereau des jardins, Pic épeiche, Pic noir, le Rougegorge familier, Mésange huppée, Cassenoix moucheté, Mésange charbonnière, Mésange noire, Rougequeue à front blanc, Roitelet triple bandeau, Troglodyte mignon, l'Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Bergeronnette grise et Rougequeue noir.

Concernant les espèces supplémentaires citées dans la bibliographie, l'analyse des potentialités en fonction des habitats présents sur le site et des exigences propres à chaque espèce fait ressortir d'autres espèces forestières, en particulier la Chouette de Tengmalm, le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe, le Bec-croisé des sapins, le Bouvreuil pivoine ou le Merle à plastron. Il s'agit d'espèces locales qui auraient pu être entendues ou vues si elles avaient été présentes. Elles n'ont pas été contactées. Des espèces des landes, lisières et prairies comme le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur ont également été recherchées sans succès.

Une recherche de zone d'hivernage et en période de reproduction (place de chant) du Tétralyre a également été menée sans succès.

La reproduction et l'hivernage sont des phases sensibles du cycle biologique des oiseaux.

La destruction des habitats dans le cadre du projet devra intégrer leur utilisation par ces espèces protégées, et de leurs habitats (également protégés), par la mise en place de mesures dédiées (Éviter et Réduire) qui devront « annuler » les effets négatifs du projet, telles que la mise en œuvre d'un planning de travaux hors période de reproduction (mars à août).

REPTILES et AMPHIBIENS

Sur le site d'étude une seule espèce de reptile a été relevée :

- le Lézard des murailles, présent dans les friches rudérales et lisières. Les enjeux de conservation locale de cette espèce sont qualifiés de faibles.

Aucun Amphibien n'a été relevé sur le site d'étude. Les habitats du site ne sont pas accueillants pour ces espèces.

Les espèces citées dans la bibliographie ont été recherchées sans succès.

INSECTES

Sur les 70 espèces d'invertébrés relevés sur le site, aucune espèce ne présente de sensibilité notable.

La bibliographie fait ressortir une espèce protégée de papillon des zones sèches, l'Azuré du Serpolet. Cette espèce n'a pas été contactée lors des inventaires ni la fourmi qui intervient dans le cycle de développement de ce papillon. Le Carabe de Solier est également listé dans la bibliographie. Il a été recherché sans succès dans les boisements du site.

INCIDENCES DU PROJET

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les enjeux du site ont été pris en compte dans l'élaboration du projet et des mesures ERCAS ont été retenues.

Ces **mesures** ont été **réfléchies et prévues dès la phase d'étude** pour éviter et limiter l'impact du projet sur le milieu naturel du site. L'objectif étant de positionner le projet au sein d'espaces présentant le moins de sensibilité possible.

L'évolution du projet et les différents choix retenus pour ses différentes composantes ont ainsi permis **d'éviter d'impacter les secteurs les plus sensibles du site** et de réduire l'impact sur le milieu naturel au minimum. En complément des **mesures de réduction et des mesures d'accompagnement** ont été prises pour garantir l'efficacité de la mesure d'évitement.

Grâce à toutes **ces mesures**, le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur des espèces du site.

Les mesures d'intégrations définies dans le présent dossier seront appliquées **dans leur ensemble**, et adaptées aux impondérables de chantier tout au long des travaux.

Les **travaux seront confiés à des entreprises spécialisées**, dirigées et contrôlées par un encadrement compétent en matière de réhabilitation paysagère en montagne. En outre, **les marchés de travaux ou les plans de prévention préciseront les obligations** relatives aux engins, à la conduite des travaux, à l'évacuation des déchets, etc. ; en indiquant que leur non-respect fera l'objet de sanctions.

Suite à la mise en service de l'appareil, **l'efficacité des mesures mise en œuvre sera vérifiée** grâce à la réalisation de suivis spécifiques.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Si toutes les préconisations émises concernant la faune sont respectées, le risque de destruction d'espèces protégées des sites NATURA 2000 du secteur sera limité.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Si toutes les préconisations émises concernant la faune sont respectées, le risque de perturbation d'espèces protégées du site NATURA 2000 sera limité.

CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet est situé en dehors du site Natura 2000 le plus proche.

De plus, du fait de toutes les mesures prises dans les études d'avant-projet (mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement, de suivi) le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux espèces de ce site.

Toutes les mesures ont été prises pour ne pas perturber les espèces patrimoniales ou protégées du site du projet dans leurs fonctions vitales.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Valdeblore*

Signature :

Le (date) : *17/11/2025*



LE PRESIDENT
Pour le Président et par délégation
Le Directeur du Syndicat Mixte
Elio FOCA